



MAIRIE  
DE

05600 RISOUL

Téléphone : 04 92 45 01 07  
Télécopie : 04 92 45 19 50

## Compte-rendu de la séance du 18 Octobre 2016

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie.

**Présents** : Mme ESMIEU Myriam, Ms BREMOND Max, BRUN Jean-Luc, COLLOMBEL Robert, DERCOURT Laurent, GARNIER Louis, JEHAN Jacques, PEPIN Marc.

**Absents** : Mmes ALLARD Sylvia (Pouvoir à M. PEPIN Marc), BONNIER Josette (Pouvoir à M. DERCOURT Laurent), CARRARA Aurélie (Pouvoir à M. BRUN Jean-Luc), ROUX Delphine (Pouvoir à M. BREMOND Max), VERNY Annick (Pouvoir à Mme ESMIEU Myriam), Ms BAJOLLE Lionel, COMBAL Benjamin.

**Secrétaire de séance** : ESMIEU Myriam.

M. le Maire entame l'examen de l'ordre du jour en procédant à l'ouverture de la séance à 20h30.

Il débute par la présentation du procès-verbal du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> Septembre 2016. Il est adopté à l'unanimité.

### INFORMATIONS - DÉCISIONS DU MAIRE

M. le Maire présente les décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations confiées par la délibération n°2014-21 en date du 17 avril 2014.

- Conventions avec Carrefour Market, le SPAR La Bonne Etoile et Intermarché Guillestre relatives à l'achat de produits alimentaires-vestimentaires-carburant et divers dans le cadre du PCS<sup>1</sup> : Il est nécessaire de prévoir l'approvisionnement en produits alimentaires /vestimentaires /carburant et divers de la collectivité en cas de déclenchement du PCS.
- Confirmation devis NEPTUNE Internet services raccordement de la station de pompage à la fibre optique et au déploiement d'une infrastructure réseau THD : L'étude d'un montant de 8 550.00€ HT prévoit la réalisation du diagnostic du réseau de fibre optique à Risoul, puis d'estimer le coût du raccordement de tout ou partie des bâtiments de la Station pour fournir le THD à tous les vacanciers.
- Bail professionnel « La Remise » : Le bail accordé au cabinet d'infirmières est renouvelé pour une durée de 6 ans et un loyer annuel de 961.50€ révisable chaque année sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction. S'ajoutent les charges locatives estimées à 10% du loyer.
- Désignation du cabinet TERTIAN suite à la requête de la SCI ARMIDA, M. SANCHO et M. FERRY devant le TA de Marseille afin d'être autorisés à agir en justice par substitution à une collectivité territoriale : C'est le cabinet TERTIAN qui représentera les intérêts de la commune.
- Travaux de voirie sous le parking P2 (Risoul 1850) : Des travaux ont été réalisés sous le parking couvert afin de rénover le revêtement de voirie. Le montant du marché s'élève à 22 351.70€ HT.
- Marché public de fourniture d'un columbarium : Le devis de la société ARTCASE a été validé pour un montant de 9 420.80€ HT. Il comprend la fourniture de 2 columbariums de 5 cases chacun (évolutifs), d'une stèle montagne, d'un puit de cendre, d'un banc et de divers équipements annexes.

<sup>1</sup> Plan communal de sauvegarde

Il sera installé au printemps 2017, grâce notamment à la réserve parlementaire de Mme la Sénatrice MORHET-RICHAUD.

- Marché de maîtrise d'œuvre pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur une gare de remontées mécaniques : La commune de Risoul a obtenu un financement de l'Etat (fonds TEPCV<sup>2</sup>) pour une opération pilote innovante de panneaux photovoltaïques sur une gare de remontée mécanique afin de réduire son impact environnemental. Le montant du travail constitué d'une étude de faisabilité puis des études de maîtrise d'œuvre jusqu'à la réception des ouvrages s'élève à 20.500,00€ HT.
- Signature du devis de l'association Alpes Yoga Iyengar pour les TAP : Une nouvelle activité Yoga est proposée les lundis et vendredis aux élèves. Le montant de la séance de 1h30 s'élève à 50,00€ TTC.
- Marché public de travaux relatif à la construction d'un mur en banché et de la pose d'un drain : Cette prestation a été attribuée à la société AJL TERRASSEMENT pour le montant de 5 700.00€ HT. Cela concerne la création d'un mur, le déplacement d'une bouche d'aspersion et l'empierrement d'un chemin en gravier.
- Travaux de rénovation du quartier de Chérine (Risoul 1850) : La proposition de la société ROUTIERE DU MIDI, d'un montant de 66.480,00€ HT a été retenue pour la rénovation de l'enrobé de la descente du quartier de Chérine.

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

##### **Délibération n° 1 : Instauration du régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique (FPU).**

Dans le cadre de la fusion des communautés de communes du Guillestrois et de l'Escarton du Queyras, de nombreuses études et travaux sont menés, notamment financiers et fiscaux. Au vu des réglementations et des mécanismes financiers existant, la future communauté de communes a intérêt à instaurer une fiscalité professionnelle unique pour bénéficier d'une dotation d'Etat bonifiée et d'un prélèvement FPIC moindre.

Le régime FPU implique que la communauté de communes percevra dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2017 les taxes et impositions des entreprises (CFE, IFR notament). Cette perte de recettes des communes est intégralement compensée par une attribution de compensation versée par la communauté de communes.

La communauté de communes fixera les prochains taux des diverses impositions et bénéficiera ou supportera la hausse ou la baisse de cette fiscalité.

Le montant de l'attribution de compensation pourra varier en fonction du coût net des compétences qui seront transmises à la communauté de communes par les communes ou inversement. Par exemple, lorsqu'une commune transmettra à l'intercommunalité une compétence déficitaire, l'attribution de compensation sera réduite. Si une commune transfert une compétence dont le bilan est positif, son attribution de compensation augmentera.

L'attribution de compensation sera versée chaque année par la communauté de communes.

***Adoptée à l'unanimité.***

---

<sup>2</sup> Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

**Délibération n°2 : Décision modificative du budget Principal.**

La modification concerne la vente d'un véhicule 2 roues pour 150,00€, l'inscription budgétaire de l'étude relative à l'installation de panneaux photovoltaïques sur une gare de remontées mécaniques et l'inscription d'une dépense correspondant au remboursement d'une avance accordée par le Centre National du Cinéma. Les dépenses imprévues sont diminuées de 15.650,00€ et chaque ligne mentionnée ci-dessus est respectivement augmentée de 150,00€, 10.500,00€ et 5.000,00€.

*Adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°3 : Admission en non-valeur d'un titre de recettes.**

L'association des Charadoux, sise à St Clément sur Durance, payait les frais de cantine des enfants du SIVU des écoles de St Clément/Réotier à la commune de Risoul.

Suite à la liquidation de l'association, un titre de 1.917.44€ a été émis par la commune. Seuls 1.273,68€ ont pu être recouvré par le Trésorier.

Ce dernier a demandé à la collectivité d'admettre en non-valeur le solde d'un montant de 643,76€..

Risoul a saisi le SIVU des écoles de Réotier St Clément pour qu'il prenne en charge ce titre. Les démarches sont en cours.

*Adoptée à l'unanimité.*

**Délibérations n°4 : Création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.**

Suite à la réussite d'un agent au concours d'Adjoint Administratif Territorial 1<sup>ère</sup> classe, il est proposé au Conseil municipal de créer un poste permettant sa nomination sur ledit grade. Dans le même temps, le poste correspondant à son grade actuel est supprimé.

*Adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°5 : Retenue de garantie de l'entreprise ALLAMANNO.**

L'entreprise a fourni un bon de commande justifiant la livraison prochaine du pot de fleurs bleu endommagé lors du dernier hiver. La délibération est retirée.

*Adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°6 : Subvention aux syndicats pastoraux.**

En l'absence de quorum, la délibération est reportée à une date ultérieure.

**Délibération n°7 : Convention de mise à disposition d'un animateur.**

Comme chaque année, il est proposé de valider la mise à disposition de l'Office de tourisme, de M. Alain ESMIEU (Animateur territorial) faisant parti des effectifs de la commune de Risoul.

La mise à disposition sera effective à compter du 15/12/2016 pour une durée de 1 an renouvelable tacitement avec une durée maximale de 3 ans à raison d'un temps complet annualisé.

*Adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°8 : Vente d'une motocross.**

Il y a plus de 15 ans, la commune a acheté une motocross pour le garde champêtre. Ce véhicule n'est plus utilisé et occupe un garage communal. Il est proposé de s'en séparer.

Après divers contacts, il semble que la valeur de cet équipement soit négligeable. Le Conseil municipal autorise le Maire à céder l'appareil pour un montant de 150,00€.

*Adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°9 : Approbation des statuts du SIGDEP.**

Le comité syndical du SIGDEP<sup>3</sup> a délibéré à l'unanimité lors de son assemblée générale le 21 Septembre 2016 pour :

- Admettre en son sein la commune de l'Argentière la Bessée,
- Demander la fusion du SIGDEP et du SIEP du Queyras,
- D'approuver les nouveaux statuts du SIGDEP.

Le Conseil municipal désigne Jean-Luc BRUN (titulaire) et Benjamin COMBAL (suppléant) délégués au sein des instances du SIGDEP.

*Adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°10 : Ajout d'un tarif de stationnement à Risoul 1850.**

Chaque année un partenariat est convenu entre la commune de Risoul et la SEM SGATRIS (OT) pour la vente de séjours packagés incluant une place de stationnement au parking couvert de Risoul 1850.

L'office de tourisme étant chargé de la commercialisation de ces offres il convient d'adopter un tarif préférentiel au vu de la masse de produits vendus (40,00€/semaine en période bleu et 49,00€ en période rouge) et d'accorder à l'Office de tourisme la possibilité de percevoir un euro par produit vendu sous forme de commission.

*Adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°11 : Rétrocession du local du poste de secours appartenant à la SFVA à la commune de Risoul.**

Le règlement de copropriété du Césier mentionne clairement que le lot constitué par le local actuel du poste de secours sur piste doit être rétrocédé à la commune de Risoul par la SFVA.

M<sup>e</sup> PACE a rédigé l'acte qui sera proposé à la SFVA pour acter cette rétrocession.

*Adoptée à l'unanimité*

**Délibération n°12 : Fixation des tarifs d'occupations précaires du domaine privé de la commune.**

Les tarifs 2015/2016 étaient les suivants :

- pour les occupations à caractère commercial à :
  - 28 € par m<sup>2</sup> utilisé jusqu'à 100 m<sup>2</sup>
  - 22 € par m<sup>2</sup> au-delà de 100 m<sup>2</sup>
- pour les occupations à titre de stationnement à :
  - 15 € par m<sup>2</sup> utilisé
- pour les enseignes de moins d'1 m<sup>2</sup> :
  - 150,00 € pour la saison d'hiver
  - 200,00€ pour la saison d'hiver et la saison d'été

Il est proposé de maintenir les mêmes tarifs pour l'année à venir.

---

<sup>3</sup> Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Eclairage Public

Les prochaines occupations seront accordées si les preneurs ouvrent leur établissement pendant l'ensemble des périodes d'ouverture des remontées mécaniques (hiver comme été).

*Adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°13 : Convention de servitude avec SYME05 concernant le raccordement de distribution publique d'énergie électrique 230/400V issu du poste AULNE.**

Dans le cadre de ce projet, le SYME 05 prévoit notamment d'établir à demeure une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 6 mètres, sur la parcelle D 473 au Serre de l'Ort.

Aucune indemnité ne sera versée à la commune.

*Adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°14 : PAPI – Etude et installation d'un système d'alerte aux Isclasses pour prévenir la population de l'aléa crue torrentielle.**

Malgré le transfert de la compétence GEMAPI à la communauté de communes du Guillestrois, la surveillance et l'alerte restent de la compétence de la commune.

Considérant les enjeux du hameau des Isclasses au regard de l'aléa « inondation et crue torrentielle », M. le Rapporteur Jean-Luc BRUN propose de lancer dans un premier temps une étude pour installer un système d'alerte au niveau du hameau des Isclasses.

Le montant de l'étude est estimé à 5 000 € HT. Le système d'alerte a été estimé à 36 000 € HT.

M. le Maire propose d'inscrire les actions suivantes dans le PAPI sous maîtrise d'ouvrage communale : Etude et installation d'un système d'alerte pour un coût estimé à 41.000,00€ HT.

*Adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°15 (Ajoutée) : Limitation des pesticides.**

M. le Maire propose aux conseillers de présenter la candidature de la commune à un label valorisant les collectivités ayant limité ou supprimé l'usage des pesticides ou autres fongicides de leur mode d'entretien des espaces verts. L'attribution du label, outre la visibilité, permettrait à la collectivité d'obtenir des financements d'outils et d'étude d'entretien des espaces verts.

*Adoptée à l'unanimité.*

**DIVERS**

**Contrat Station de demain SMART MOUNTAIN :** M. le Maire informe que l'instruction du dossier de candidature déposé par la Forêt Blanche est en bonne voie. Une commission régionale donnera son avis au début du mois prochain. Risoul Labellemontagne a notamment demandé une aide pour l'extension et l'amélioration de son réseau de neige de culture dès 2016.

**Constructions illégales :** Le Conseil municipal rappelle que tous les propriétaires de terrains sur lesquels est constatée une construction illégale seront convoqués en Mairie pour un rappel des règles d'urbanisme.

Fait à Risoul, le 21 Octobre 2016

 Le Maire  
Max BREMOND